



Syndicat  
de la Magistrature

## **Déclaration liminaire au CSA Ministériel du 29 avril 2025**

Monsieur le Garde des Sceaux, Mesdames et Messieurs les membres du CSA Ministériel,

Cette instance de dialogue social se réunit aujourd'hui après que la justice dans son ensemble ait été atteinte, à plusieurs reprises, de manière chaque fois singulière et profonde, sans que la réponse donnée par le Garde des Sceaux soit à la hauteur de la gravité de ses attaques.

En premier lieu, comment ne pas évoquer les événements de ces derniers jours qui ont frappé l'administration pénitentiaire et particulièrement ses agents. Des tirs de kalachnikovs, des cocktails molotov, des bâtiments brûlés, des véhicules incendiés sur les parkings d'établissements ou structures pénitentiaires, des attaques et intimidations aux domiciles de plusieurs agents sont probablement le fruit de votre engagement dans la lutte contre le narcotrafic. C'est un fléau qui ronge et insécurise notre société. La CGT et le SM en ont bien conscience. Cependant, après la guerre entre bandes rivales pour le monopole du marché, voici que la guerre est déclarée contre les personnels exerçant au sein de l'administration pénitentiaire. Personne n'est épargné, des personnels de surveillance aux directeurs ainsi que leur famille. Ce sont ces mêmes agents qui sont les cibles d'une violence gratuite et inadmissible alors qu'ils n'ont rien demandé. Les personnels pénitentiaires sont des agents du service public qui œuvrent au quotidien pour le bon ordre dans les établissements pénitentiaires mais également pour la sécurité de nos concitoyens.

Monsieur le ministre, cela sera peut-être dur à entendre, mais c'est vous qui avez engagé cette vendetta et ce sont vos agents qui en payent le tribut. On ne peut pas continuer ainsi. Il faut des actes forts, le gouvernement dont vous faites partie doit s'engager plus intensément auprès de l'administration pénitentiaire. On salue le coup de filet d'hier mais la pression ne doit pas être relâchée. Nul doute que d'autres petites mains gravitent encore. Des moyens d'urgence doivent être enclenchés. Des ressources budgétaires doivent être déployées dans les plus brefs délais. La sécurité des personnels ne doit pas avoir de prix. Il y a des vies humaines en jeu.

La CGT et le SM dénoncent depuis trop longtemps l'indigence des gouvernements successifs à traiter la question de nos prisons. La surpopulation carcérale ne cesse de croître sans qu'aucune politique d'envergure ne soit initiée pour l'endiguer, sinon des circulaires discriminatoires faisant de l'étranger la cause de cette situation.

Le manque d'effectif dans tous les services se creuse depuis des décennies, rien n'y fait !!! La barre des 4 000 postes vacants est atteinte. Ce n'est pas la fatalité, c'est un manque de considération pour les agents que nous sommes et qui œuvrent au quotidien pour le service public dont vous êtes le garant.

Si La CGT Pénitentiaire a fait le choix d'inviter les agents à une journée « Prisons mortes », c'est pour exprimer toute sa solidarité aux agents et à leurs familles victimes de ces actes odieux. On touche un agent pénitentiaire, on touche la famille pénitentiaire. Cette journée était également un moyen pour les personnels d'exprimer leur colère face à l'inaction du gouvernement pour considérer les agents et leur détresse. Oui, il y a eu des messages de soutien de votre part mais cela ne fait pas tout.

La colère est grande pour les fonctionnaires que nous sommes et les attaques incessantes contre leurs statuts sont insupportables.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agents de la Fonction publique sont désormais rémunérés à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant.

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Sur la question des retraites, un pas en avant, deux pas en arrière. Le gouvernement a délibérément fait le choix d'enterrer les concertations, en fermant la discussion sur l'âge de départ à la retraite et l'abrogation de la réforme de 2023 et en militant pour un basculement vers un régime de retraite par capitalisation qui n'aura pour seul effet que de mener les travailleurs enfin à la retraite à la ruine dès la première chute boursière.

Nous vous rappelons d'ailleurs qu'il serait bien que la mesure 25 du protocole d'Incarville avec le déplafonnement et le décloisonnement du 5<sup>ème</sup> soit traitée dans de brefs délais au regard des événements récents et de la multiplicité des risques.

Sur la question salariale, nous ne doutons pas de votre pouvoir de persuasion auprès de vos confrères afin d'obtenir des avancées. La CGT et le SM l'affirment. Plutôt que des primes occasionnelles non-cotisées, négocier des augmentations de salaire brut, c'est plus de cotisations sociales et donc de meilleures pensions de retraites, et c'est aussi plus de salaire net pour vivre dignement de son travail. Cela passe bien évidemment par le dégel du point d'indice et par la révision de toutes les grilles indiciaires.

A ce titre, nous sommes dans l'attente du protocole d'accord qui doit acter une nouvelle grille revue significativement à la hausse pour les directeurs de service de greffe judiciaire et un statut qui les sorte de leur soumission aux chefs de juridiction.

Soyez-en sûr, la CGT et le SM continueront de se battre dans l'intérêt des personnels. Les prochaines échéances sont connues avec les mobilisations du 01 mai, du 05 mai à la PJJ, du 06 mai dans les SPIP et le rendez-vous national du 13 mai.

Aussi, et vous n'êtes pas sans l'ignorer, le 31 mars 2025, soit il y a un mois tout juste, le tribunal correctionnel de Paris a rendu une décision de condamnation dans l'affaire dite des assistants parlementaires du Rassemblement national.

A la suite du prononcé du délibéré, l'institution judiciaire et les magistrats ont subi des attaques frontales, d'une ampleur et d'une violence inédites, tant de la part de la classe politique, que de certains membres du Gouvernement qui ont ouvertement remis en cause l'indépendance de l'autorité judiciaire, évoquant l'existence d'un gouvernement des juges ou accusant la justice d'être partielle et politisée.

Monsieur le Garde des Sceaux, en 2025, des magistrats sont sous protection policière parce qu'ils ont rendu la justice, après un long débat contradictoire et après avoir motivé leur décision sur plusieurs centaines de pages.

Alors que cet état de fait devrait alerter jusqu'au plus haut sommet de l'Etat, nous ne pouvons que déplorer, Monsieur le Garde des Sceaux, vos prises de parole discrètes, pour ne pas dire inaudibles ou

inexistantes, alors que nous savons pourtant que votre voix peut porter haut et loin quand le sujet vous tient à cœur, à l'image de la répression du narcotrafic ou de la suppression du droit du sol à Mayotte.

Monsieur le ministre de la Justice, soyez-en convaincu, des magistrats qui ont peur, c'est une justice qui se censure, et qui risque de ne plus remplir sa fonction première : veiller à l'application du droit et à l'égalité de tous devant la loi, des plus fragiles aux plus puissants, des coupables aux innocents.

Il s'agit là du respect des règles propres au processus judiciaire : ce qui fait qu'une décision est une décision de justice, et, en cette qualité, revêtue d'une force exécutoire ou susceptible d'appel, c'est le respect du contradictoire, la présence d'un tribunal impartial (dont les membres n'ont pas été récusés, qui n'ont pas de conflits d'intérêts, qui sont en situation d'impartialité objective comme subjective), le respect des droits de la défense, le respect de l'exigence de motivation des décisions de justice sur des fondements juridiques etc.

Dès lors : parler de justice politique, c'est nier ce travail d'argumentation mené par le tribunal et qui est le cœur même du métier de juge : c'est nier la valeur même du droit et de la loi.

Profiter de cette période douloureuse pour l'institution judiciaire pour distiller opportunément la confusion entre acte de juger et liberté syndicale relève de l'irresponsabilité et constitue une instrumentalisation politique indigne.

Dans un État de droit, l'indépendance de l'autorité judiciaire, l'impartialité des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions juridictionnelles, et la liberté d'expression des syndicats de magistrats ne se contredisent pas : elles doivent toutes être défendues en même temps et d'une seule voix.

Nous vous appelons solennellement, Monsieur le Garde des Sceaux, conformément à ce que vous avez affirmé et garanti lors de votre nomination, à défendre la liberté d'expression et la légitimité du Syndicat de la magistrature contre ces attaques inacceptables.

Enfin, Monsieur le Garde des Sceaux, il n'y a malheureusement pas que sur ces plans que vous entretenez sciemment des confusions dommageables pour la justice, institution dont vous devriez pourtant être le protecteur.

Lorsque vous vous faites le relai de polémiques lancées par l'extrême droite, qu'une centaine d'activités en détention est conséquemment suspendue, que vous assimilez personnes étrangères et délinquance au détour d'une circulaire, que vous distillez quotidiennement l'idée que la répression à outrance serait la solution à la délinquance... c'est tout un pan de vos services que vous méprisez publiquement.

Dans cette guerre que vous indiquez mener, les services pénitentiaires d'insertion et de probation se retrouvent utilisés pour servir encore un peu plus votre discours.

L'ouverture prochaine des États généraux de l'insertion et de la probation, dont nous savons déjà qu'ils se baseront sur des constats démagogiques pour ne pas dire mensongers – demande de l'opinion publique de peines systématiquement exécutées en détention entraînant la suppression des aménagement 723-15, supposée lacunes des SPIP dans le contrôle justifiant la création d'officiers de probation en uniforme dans les services... – n'augure rien de positif.

Notre vigilance sera extrême parce que nous n'avons, nous, d'autre ambition que de défendre une justice humaniste, qui ne reproduit ni n'amplifie les inégalités sociales mais tente de les corriger, qui aide à la cohésion sociale.

Il en est de même à la PJJ. Au lieu de défendre les principes fondateurs de la justice des mineurs, vous contribuez clairement à les attaquer en soutenant la proposition de loi Attal. Monsieur le ministre, votre rôle est de garantir le bon fonctionnement de la justice, pas de soutenir des mesures toujours plus sécuritaires, plus coûteuses et surtout inefficaces.

Nous le réaffirmons, ce dont la justice des mineurs a surtout besoin, c'est de moyens pour encore mieux effectuer ses missions, pour être au plus proche des mineurs accompagnés car seule la prise en charge éducative permet un travail de fond qui peut réduire les risques de réitération et de récidive.

Sanctionner sans avoir les moyens d'éduquer, sert peut-être vos ambitions politiques mais pas les intérêts de la justice et de la société. N'oubliez pas que les mineurs d'aujourd'hui, sont les adultes de demain et que l'effet miroir n'a jamais été la solution.

Monsieur le garde des Sceaux, celui qui allume un feu doit être capable de l'éteindre ou assumer qu'il entendait tout embraser.

Vos représentant.e.s CGT et SM